



## Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/50/888/Add.9 9 septembre 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session Point 120 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

<u>Lettre datée du 9 septembre 1996, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général</u>

Comme suite à mes lettres des 28 février, 6 mars, 3, 11, 16, 23 et 25 avril, 10 mai et 29 août 1996 (A/50/888 et Add.1 à 8), j'ai l'honneur de vous informer que la Guinée, la Lettonie et Madagascar ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général

(<u>Signé</u>) Boutros BOUTROS-GHALI

----